

LIVRET D'ACCUEIL

CGS

Centre G érontologique Sud



Centre  
G érontologique  
Sud

# Présentation et agencement

Le **Centre Gérontologique Sud (CGS)** du CHU Grenoble Alpes, accueille dans ses 245 lits, un secteur d'hospitalisation de médecine, de soins médicaux et de réadaptation gériatrique ainsi qu'un secteur d'hébergement médicalisé, des **unités de soins de longue durée**, une **unité psychogériatrique (UPG)**, dont **deux unités d'hébergement renforcé (UHR)** et un **Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** doté d'un Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA). Il est situé à Échirolles sur le site de l'hôpital Sud.

## Responsables

### M. Jean-Marc Baietto

Directeur délégué

### Pr Pascal Couturier

Responsable médical du service universitaire de gériatrie et gérontologie clinique

## Locaux de vie

**À chaque niveau**, les résidents disposent :

- d'une salle à manger,
- d'un salon de télévision,
- d'une terrasse ou d'un accès en rez-de-chaussée.

**Les chambres sont individuelles. Elles sont entièrement équipées, disposent d'un cabinet de toilette avec douche personnelle, de barres d'appui et d'un lève-malade sur rails afin d'assurer une médicalisation en sécurité.**

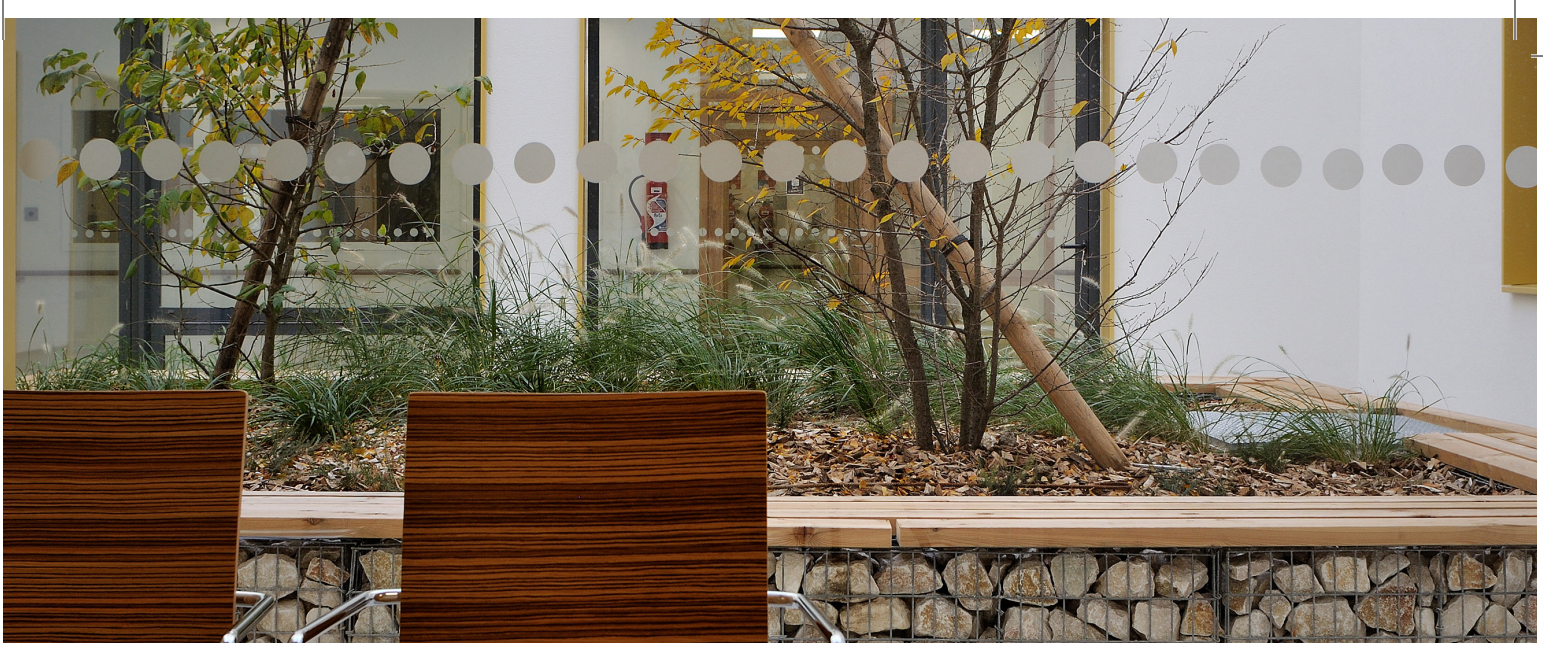
Vous avez la possibilité de personnaliser la chambre avec quelques objets personnels (tableau, petit meuble, photos...) pour créer un nouveau « chez soi ».

Pour tout matériel électrique, une validation des services techniques du CHU doit être obtenue pour des raisons de sécurité.

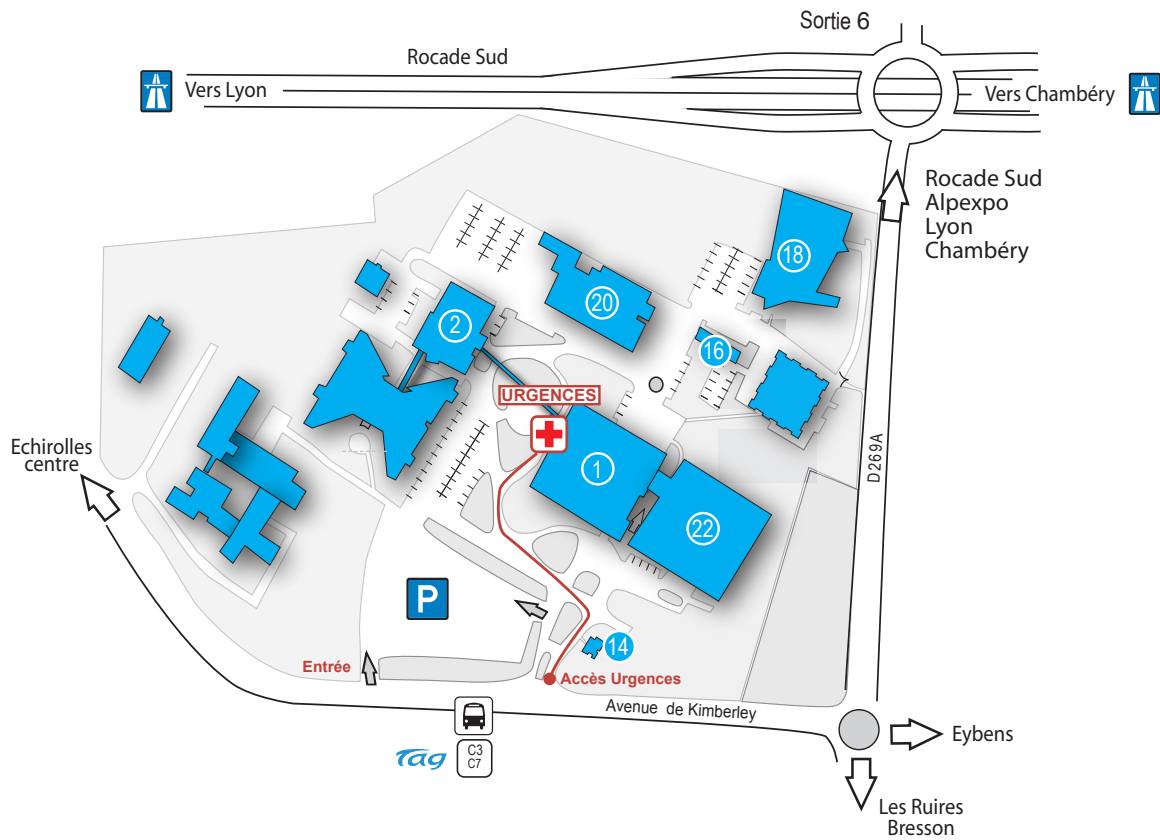
Dans chaque chambre, un système d'appel permet de joindre le personnel de jour comme de nuit.

Au rez-de-chaussée, le salon de thé « La Causette » accueille les familles et les résidents plusieurs fois par semaine.





## Plan d'accès



- 1 Hôpital Sud : soins de l'appareil locomoteur et traumatologie du sport
- 2 Centre de Gérontologie Sud
- 14 Crèche garderie
- 16 Amicale du personnel
- 18 Blanchisserie
- 20 Unité Centrale de Production Culinaire
- 22 Institut de Rééducation

Bus : lignes C3 - C7

Rociade sud : sortie 6  
 - de Lyon, sortie 6, Alpexpo, Grand Place, Hôpital Sud  
 - de Chambéry, sortie 6, Eybens, les Ruires, Hôpital Sud, Alpexpo

Centrale de réservation de taxis :  
 04 76 54 42 54

## Équipe administrative

L'établissement est placé sous la responsabilité administrative de l'équipe de Direction du CHU Grenoble Alpes. L'équipe de secrétariat vous accueille, et assure le suivi administratif de votre séjour dans l'établissement.

Le bureau des entrées gériatriques se situe à l'hôpital Sud. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 15.

## Équipe médicale et paramédicale

Du personnel qualifié est présent 24 h / 24, y compris les dimanches et jours fériés.

Cette équipe est placée sous la responsabilité du responsable médical du service de gériatrie, ainsi que du cadre supérieur de santé.

Les personnels portent une blouse et un badge de couleur qui vous permet de les identifier.

L'équipe est composée de :

- **Médecin gériatre** (*badge rouge*) qui prend en charge votre suivi médical de premier recours ; la continuité du suivi médical est assurée en journée en semaine par les médecins du CGS, et en nuit et week-end par une astreinte regroupant l'ensemble des médecins du service de gériatrie du CHU Grenoble Alpes.
- **Cadre infirmier et de rééducation** (*badge vert*) qui coordonne les équipes infirmières, aides-soignantes, et Agents de Services Hospitaliers (ASH), et de rééducation (kinésithérapeute, ergothérapeute, podologue, orthophoniste).
- **Infirmier(ère)** (*badge vert*) qui dispense les soins nécessaires et veille au suivi de la prescription médicale.
- **Aide-soignant(e)** (*badge bleu*) qui dispense les soins d'hygiène et aide à la réalisation des actes de la vie quotidienne.
- **Agent des Services Hospitaliers** (*badge jaune*) qui contribue au confort de votre prise en charge, au nettoyage des locaux, à la distribution des repas et l'aide au repas.
- **Diététicien(ne)** (*badge vert*) qui assure le suivi de vos besoins nutritionnels en collaboration avec l'équipe médicale et soignante.
- **Assistant(e) social(e)** (*badge vert*) qui vous accompagne dans toutes les démarches pour constituer les dossiers de prise en charge liés à votre hébergement.
- **Psychologue** (*badge vert*) qui assure des évaluations, un soutien psychothérapeutique un accompagnement.

- **Des professionnels de soins et de rééducation** : ce sont les ergothérapeutes, masseurs kinésithérapeutes, podologues, orthophonistes, psychomotriciens, APA (*badge vert*) qui assurent des bilans diagnostiques, l'évaluation des capacités fonctionnelles et environnementales, les soins de pédicurie et des prises en charges rééducatives nécessaires au maintien de l'autonomie du résident.

**En cas de besoin, vous pouvez bénéficier d'un recours au plateau technique médical du CHU Grenoble Alpes à la demande des médecins du CGS.**

**Ceci inclut les analyses biologiques, l'imagerie, et les avis spécialisés de toutes les spécialités médicales ou chirurgicales disponibles au CHU.**

## Étudiants

Des étudiants sont accueillis en stage de formation par les équipes médicales et de soins.

## Équipe hôtelière

L'équipe hôtelière prend soin de votre confort : blanchisserie, entretien du linge, repas...

Un ouvrier d'entretien spécialisé assure toute réparation courante.

## Équipe d'animation et de loisirs

- ▶ deux animatrices qui proposent et organisent des activités et des loisirs,
- ▶ un coiffeur,
- ▶ une équipe de bénévoles appartenant à l'association PHARES (Personnes Hospitalisées Âgées Réadaptation Écoute et Soutien).



## Déroulement d'une journée

Le petit déjeuner est servi en chambre de 8 h à 9 h 30 ou en espace commun selon l'organisation du service et du réveil des résidents.

Les soins d'hygiène sont habituellement assurés entre 7 h 30 et 12 h par l'équipe soignante, et les soins techniques 24 h / 24 et 7 j / 7.

Une collation peut être proposée sur le lieu d'activité, selon les secteurs.

Le déjeuner est servi entre 12 h et 12 h 30 en salle à manger ou dans l'unité.

**Les familles qui le souhaitent peuvent demander un repas accompagnant (repas payant devant faire l'objet d'une demande 48 heures à l'avance, auprès du secrétariat, du cadre de santé, ou d'une infirmière).**

Une collation est distribuée entre 15 h et 16 h, sur le lieu d'activité.

Des animations sont régulièrement proposées.

Le dîner est servi vers 18 h 30. Une collation peut être proposée à 20 h.

À partir de 21 h 30, l'équipe de nuit prend la relève.

## Animations et loisirs

**Le Centre Gérontologique Sud** (CGS) est un lieu de soins mais aussi de vie, collectif et convivial.

Pour se divertir et favoriser les contacts, un programme varié est proposé : jeux de cartes, lotos, activités manuelles, chants, projections vidéo...

L'établissement dispose également d'espaces de télévision et de lecture.

Les périodes de fêtes donnent lieu à des animations spécifiques. Les anniversaires sont fêtés mensuellement, le dernier vendredi de chaque mois.

Les animatrices et les bénévoles sont particulièrement actifs dans les animations ludiques, culturelles et sociales avec l'organisation de quelques sorties extérieures à l'établissement (marché de Noël, musées, pique-niques, spectacles...).

Un minibus pour personnes à mobilité réduite est réservé à la demande sur Flexotag PMR.

Des spectacles et animations sont programmés régulièrement dans l'établissement.

L'association **PHARES** (Personnes Hospitalisées Âgées Réadaptation Écoute et Soutien), service de bénévoles, participe très largement à ces activités et aux visites individuelles des résidents.



**Activités culturelles :** dans le cadre du programme culturel régional « Culture & Santé », le CHU Grenoble Alpes propose des manifestations culturelles : concert, expositions, séances de lecture...

Ces manifestations peuvent avoir lieu sur place au CGS ou à l'hôpital Sud.



# Unité de Psycho-Gériatrie (UPG) et Unité d'Hébergement Renforcée (UHR)

Ces unités (18 lits en Unité de Psycho-Gériatrie (UPG) et 26 lits en Unité d'Hébergement Renforcé (UHR)) se situent respectivement au rez-de-chaussée du secteur ADRET (Unité Saint Eynard) et UBAC (Unité Capucine).

Ces unités sont spécialisées dans l'accueil des patients présentant des troubles du comportement sévères liés à des pathologies dégénératives mais non psychiatriques.

Les deux unités sont sécurisées et fermées, permettant la déambulation et un projet de soins et d'accompagnement adaptés.

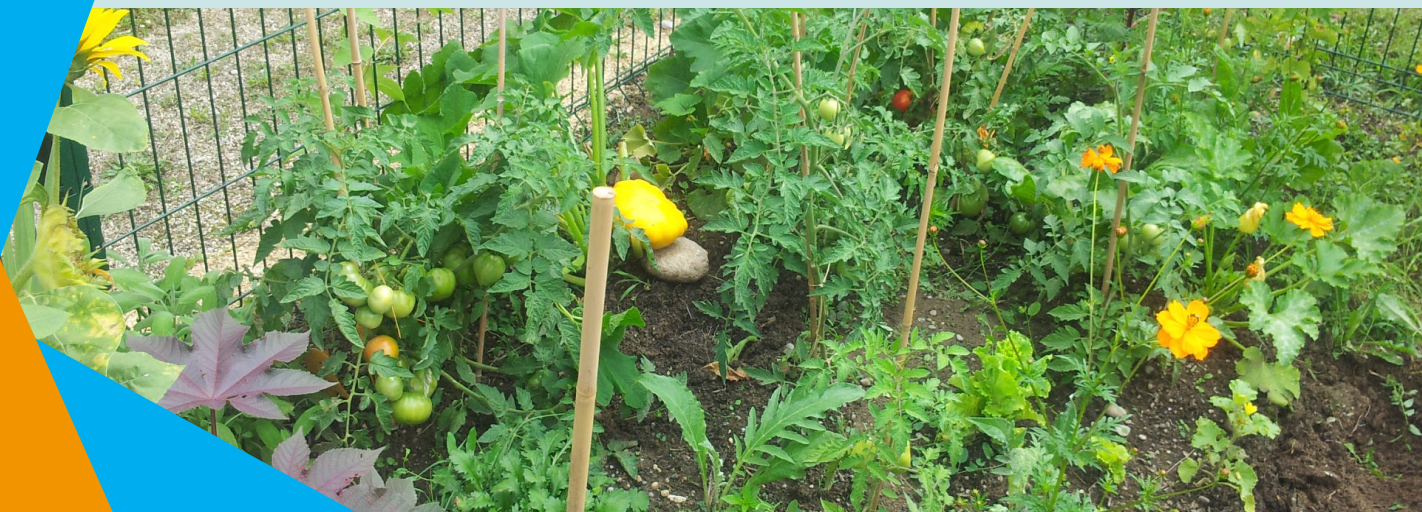
Ces unités ne sont pas des hébergements définitifs et ont vocation à stabiliser les troubles du comportement des patients avant leur réinsertion dans un secteur d'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou en USLD à vocation psycho-gériatrique.

Dans l'UPG et l'UHR, l'équipe décrite précédemment (pages 3 et 4) est complétée par l'intervention :

- **d'Assistants de Soins en Gériatrie (ASG)** (*badge bleu*), aides-soignantes formées et spécialisées dans la prise en charge des personnes présentant des troubles du comportement,
- d'une équipe de **professionnels de soins et de réadaptation** commune avec le PASA,
- d'un **espace SNOEZELEN** et de **chambres d'apaisement** pour la prise en charge des troubles psycho-comportementaux.

**Ces unités sont labellisées dans le cadre du plan Alzheimer et répondent au cahier des charges prévu dans leur application.**

**L'unité se prolonge par l'accès à un jardin sécurisé, permettant de réaliser des activités de jardinage, des repas, ou tout simplement de profiter de l'extérieur.**





# Frais de séjour

Les frais de séjour se décomposent en trois parties :

- ▶ la partie « **frais d'hébergement** » payée par le résident et/ou sa famille,
- ▶ la partie « **dépendance** » payée en partie par le résident et sa famille, en fonction de la dépendance et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),

- ▶ la partie « **soins** » prise en charge par la sécurité sociale.  
L'établissement est agréé par l'aide sociale.

**Vous pourrez bénéficier selon vos ressources de l'allocation logement. L'assistante sociale vous renseignera sur les démarches à entreprendre.**

**Le prélèvement automatique pour le paiement des frais d'hébergement est proposé.**

## Qualité

### Droit des usagers

L'établissement veille au respect et à l'observance des principes établis au sein de la « **charte des droits et libertés de la personne âgée** » en institution.

Cette charte informe les résidents de leurs droits (cf. dernière de couverture).

- Vous pouvez désigner par écrit une **personne de confiance** (famille, ami, médecin) pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Cette question sera abordée avec vous, au moment de l'entrée. Pour toutes informations concernant votre état de santé, les traitements et examens en cours, vous et votre entourage, ou la personne de confiance pouvez demander un rendez-vous au médecin qui assure le suivi de votre séjour.

Les rendez-vous se prennent au secrétariat.

- Vous pouvez, si vous le désirez, rédiger des **directives anticipées**, pour exprimer vos souhaits en termes de qualité de vie et de prise en charge, ainsi que les conditions de limitation ou d'arrêt des soins le cas échéant.  
Si vous avez déjà rédigé ces directives, vous pouvez les confier à l'équipe de soins.

### Démarche continue d'amélioration de la qualité

Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, l'établissement est engagé dans une **démarche de certification**.

Cette démarche conduit à des actions d'amélioration de la qualité des soins et de l'accompagnement, sur lesquelles l'établissement s'engage au-delà de la signature de sa convention tripartite.

Afin de répondre aux attentes du résident, des **réunions d'échanges** entre les équipes d'encadrement et de soins et les familles sont organisées de façon biannuelle ainsi qu'un conseil de vie sociale pour l'EHPAD. Les actions d'amélioration discutées lors de ces rencontres donnent lieu à un calendrier de réalisation et à un retour auprès des familles.

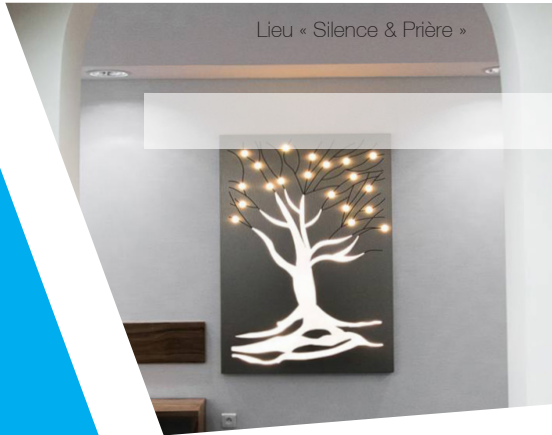
Des **enquêtes de satisfaction** sont effectuées régulièrement par la Direction de la qualité du CHU Grenoble Alpes.

## Vie pratique



### Assistante sociale

Une assistante sociale effectue une permanence trois fois par semaine.  
Les rendez-vous se prennent au secrétariat.



### Aumônerie

Un service d'aumônerie est également disponible pour des visites individuelles à la demande du résident ou de sa famille. Des temps de prière sont organisés et les différentes fêtes religieuses de l'année font l'objet de messes célébrées selon un calendrier affiché dans le hall d'entrée du CGS. Le bureau de l'aumônerie est situé au 2<sup>e</sup> étage, côté ADRET.



### Bibliothèque

Une fois par mois, le service bibliothèque du CHUGA vient proposer de nombreux livres.



### Coiffeur

Un coiffeur professionnel, en activité libérale, propose ses services un jour par semaine. Cette prestation reste à la charge des familles et des résidents. L'inscription se fait auprès des équipes de soins.



### Pédicure

Un pédicure intervient sur prescription médicale : présence les mardis après-midi, mercredis et vendredis matin.



### Courrier/presse

Vous avez la possibilité de recevoir et d'envoyer du courrier, des journaux (levée et distribution du courrier : tous les jours sauf le week-end).



### Linge

Le linge hôtelier (draps, serviettes...) ainsi que les produits palliatifs à l'incontinence sont fournis par l'établissement.



Hôpital Sud -  
Centre Gériatrique Sud  
M./Mme .....  
CS 10217  
38043 Grenoble Cedex 9

Les vêtements personnels peuvent être entretenus par la blanchisserie de St Laurent-du-Pont au tarif de 38 euros / mois.

**Ils seront dans ce cas nécessairement lavables en machine et les articles très délicats (pure laine, soie, Damart, Rhovyl, Thermolactyl...) ne pourront être pris en charge.**

Lors de l'arrivée du résident, une fiche d'inventaire est établie par le référent soignant désigné. Par la suite, cette fiche sera réactualisée si nécessaire. Cette fiche servira de support en cas de déclaration de perte de vêtements du résident.

**Tous les articles textiles devant être entretenus par le CHU doivent être marqués par la blanchisserie avant toute utilisation. Tout apport ou reprise de vêtements doit ainsi être signalé aux équipes avant la mise en service.**



## Téléphone

Chaque chambre dispose d'une ligne téléphonique personnelle, moyennant un abonnement pour le raccordement de la ligne. Pour cela, vous ou vos proches devez vous déplacer à l'accueil de la régie et service télécom, muni d'une étiquette informatique (donnée par les infirmières de l'unité de soins). Les permanences ont lieu les après-midis, du lundi au vendredi de 14 h à 18 h, et le samedi de 14 h à 17 h, dans le bâtiment principal de l'hôpital Sud, niveau 1. En cas de problème sur votre ligne, composez depuis le téléphone de la chambre le 65 999 pendant les horaires d'ouverture de la permanence.



## Télévision

Des télévisions sont installées sur le secteur UBAC. Pour le secteur Adret, chaque chambre est équipée d'une prise de télévision numérique. Une télévision personnelle peut donc être installée.



## Wifi

Un accès wifi gratuit, intitulé « Hôpital-Internet », est disponible.

Lors de l'ouverture du navigateur Internet, un numéro de téléphone portable sera demandé, puis un mot de passe sera envoyé à ce même numéro. Vous devez ensuite saisir le couple d'identifiant (numéro de téléphone + mot de passe attribué) pour accéder au réseau wifi.

Votre mot de passe est valable une semaine. Ensuite, il vous faudra en demander un nouveau.

*(le numéro de téléphone n'est utilisé que pour l'envoi du mot de passe et l'identification de l'utilisateur pour sa connexion et n'est utilisé pour aucun autre usage.)*



## Séjour extérieur prolongé

Pour des séjours plus longs hors du centre, il convient d'en avertir l'équipe médicale et d'encadrement.



## Sorties

Les sorties nécessitent l'accord médical préalable 48 heures impérativement avant la sortie. À cette occasion, il est important, même pour une promenade de courte durée aux abords du bâtiment, d'informer le personnel de service.



## Visites

Les visites sont bien entendu possibles, soit dans les locaux communs, soit dans la chambre. Les familles peuvent venir, de préférence entre 11 h et 20 h. Les visiteurs doivent toutefois veiller à ne perturber ni le service, ni les autres résidents.

Un membre de votre famille ou de votre entourage peut de manière occasionnelle prendre un repas avec vous, il suffit de le signaler 48 h (jours ouvrables) avant aux soignants. Les frais de repas restent à votre charge.

# CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE

- 1 Choix de vie :** toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.
- 2 Cadre de vie :** toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et ses besoins.
- 3 Vie sociale et culturelle :** toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.
- 4 Présence et rôle des proches :** le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.
- 5 Patrimoine et revenus :** toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- 6 Valorisation de l'activité :** toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.
- 7 Liberté d'expression et liberté de conscience :** toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.
- 8 Préservation de l'autonomie :** la prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.
- 9 Accès aux soins et à la compensation des handicaps :** toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.
- 10 Qualification des intervenants :** les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.
- 11 Respect de la fin de vie :** soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- 12 La recherche :** une priorité et un devoir : la recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.
- 13 Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable :** toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.
- 14 L'information :** l'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.



Centre Gérontologique Sud  
Avenue de Kimberley  
Hôpital Sud  
CS 10217  
38043 Grenoble Cedex 9

Tél. 04 76 76 95 03  
Fax 04 76 76 95 04

[www.chu-grenoble.fr](http://www.chu-grenoble.fr)

